

Tableau des procédures - Conciliation

	Caractère obligatoire ou pas	Frais d'ouverture de dossier	Pièces à envoyer à la commission
Cas de litiges entre clients et experts-comptables	<ul style="list-style-type: none"> • Si le demandeur est le client, procédure obligatoire pour l'experts-comptables • Si le demandeur est l'expert-comptable, procédure facultative pour le client • S'il y a une clause compromissoire dans une convention, procédure obligatoire pour les deux parties 	180 € TTC à la charge du demandeur	<ul style="list-style-type: none"> • Le formulaire rempli qui comprend un exposé du litige • Copie de la lettre de mission • Copie de ou des factures contestées • Copie des échanges de courriers • Justificatif du virement bancaire (du demandeur)
Cas de litiges entre experts-comptables	<ul style="list-style-type: none"> • Procédure facultative pour les 2 parties, sauf en cas de clause compromissoire dans une convention qui la rend obligatoire 	180 € TTC à la charge du demandeur	<ul style="list-style-type: none"> • Le formulaire rempli qui comprend un exposé du litige • Copie de la convention signée par les deux parties • Copie des échanges de courriers <p>Justificatif du virement bancaire (du demandeur)</p>